

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2025

Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni à 20 heures 30 à la mairie de Fontaine-sous-Préaux, à la suite de la convocation adressée le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq.

Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Victoire DUFRESNE, Jean GOUVERNEUR, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Bruno CARLIER (avec pouvoir à Anne LANGARD), Francis DEBREY (sans pouvoir), Emanuel DEMOUGE (avec pouvoir à Jean GOUVERNEUR), Nadine LECOMTE (avec pouvoir à Evelyne HUROT), RUMINY Philippe (sans pouvoir).

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. Astrid CONSTANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DELIBERATION LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

Délibération N° 2025/25 : Convention de Ligne de Trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne Normandie

Après avoir entendu le rapport de la Caisse d'Epargne Normandie, vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, La commune de Fontaine-sous-Préaux décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 311 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 311 000 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux de référence des tirages : €ster + marge de 0.90%
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 311 Euros
- Commission de gestion (Option +) : Exonération
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.25% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
périodicité identique aux intérêts

Article-2-

Le Conseil Municipal autorise le 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean GOUVERNEUR, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

Article-3-

Le Conseil Municipal autorise le 1^{er} Adjoint, Monsieur Jean GOUVERNEUR, à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

NB : la délibération rendue exécutoire doit être retournée à la Caisse d'Epargne Normandie au plus tard avec un exemplaire original du contrat de ligne de trésorerie interactive signé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

La séance est levée à 22h00.

Fait à Fontaine-sous-Préaux, le 26 juillet 2025

Pour Le Maire empêché,

Jean GOUVERNEUR,
1^{er} Adjoint.

